# MÉMOIRE

*Sur les dangers et inconvéniens de la Régie, pour les Postes et les Messageries, et sur les avantages de leur mise en Ferme.*

UNE question importante occupe aujourd'hui les législateurs : les postes et messageries, ces établissemens magnifiques, si dignes de leur sollicitude, vont enfin sortir d'un état pénible et léthargique, d'une situation douloureuse, du dénuement absolu où nous les avons vu plongés : la France les reverra dans leur première splendeur. Par leur régénération, le gouvernement et le commerce reprendront une activité nouvelle; avec quelle satisfaction les amis du bien public vont sourire à cet aurore bienfaisante !

Une multitude d'opinions qui se croisent sur ce point intéressant, sans s'accorder,



Case FRC 5472

Md W 9871

l'esprit de parti qui semble les diriger, en s'agitant en tout sens, donneroient à penser que l'on cherche à surprendre la religion des représentans, où en leur conseillant de laisser les postes et messageries en administration, ou en les mettant en régie intéressée.

Etranger à tous les partis, ne consultant que le bien de la chose, fort de mes principes et de mes connoissauces, je publie aussi mon opinion, puisse-t-elle être sentie par les amis de l'ordre : ils n'y verront ni animosité, ni supposition odieuse. Tout entier à l'objet qui m'occupe, j'aborde la question, et pose, comme principe fondamental, que les postes aux lettres et les messageries doivent être intimement et étroitement unies, au point d'être indissolubles, qu'elles doivent absolument faire un seul et même établissement; car, il est plus que prouvé que leur désunion a occasionné les plus grands inconvéniens, et est la première cause de leur ruine.

Ce principe une fois posé, il reste à décider quel est le mode à adopter pour

THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO

les faire valoir avantageusement, de la régie, ou de la ferme,

Un financier dira qu'il faut préférer le plus avantageux à l'état, et, qu'en conséquence, la ferme, offrant des ressources pécuniaires toujours présentes, est précisément celui qu'il faut adopter.

La politique veut, au contraire, que le gouvernement conserve en administration ou en régie, ces deux branches essentielles. Il prouve, ou veut prouver qu'on ne doit pas les perdre un seul moment de vue, et que les mettre en ferme, c'est se désaisir de la faculté inestimable de mettre en activité et d'entretenir les communications sur tous les points de la république, d'y faire circuler avec sûreté et rapidité les pensées, les secrets, les relations du commerce, les lois de l'état et les ordres du gouvernement ; de faire transporter, enfin, les voyageurs, l'argent et les marchandises.

Ces deux opinions, quoique contraires, demandent à être comparées, et c'est de cette comparaison que doit résulter l'assentiment pur et simple pour la mise en ferme,

sous la surveillance du gouvernement. C'est en calculant les vices inséparables de la régie, en reproduisant les avantages de la ferme, qu'il est aisé de prouver la nécessité de ce dernier mode.

L'expérience n'a que trop démontré que la régie a toujours enrichi les régisseurs, sans profiter au gouvernement, et que plusieurs ministres n'ont proposé ce mode d'administration, particulièrement pour les postes et messageries, que pour obliger leurs créatures et leur donner une existence. Il est vrai que les inconvéniens qui en sont toujours résultés, n'ont pas permis au gouvernement de le laisser long-tems subsister, en ce que, loin de féconder ces établissemens, il nuisoit constamment aux intérêts pécuniaires, ainsi qu'aux avantages et à la correspondance de l'état et du commerce.

En effet, il est un raisonnement simple et naturel : des hommes auxquels le gouvernement assuroit un traitement, sûrs d'un profit réel, sans courir risque d'aucunes pertes, ne pouvoient être sensés prendre une part bien active aux progrès de ces établisse-

mens. Ils ne suivoient pas avec intérêt leur marche; ils ne saisissoient pas les moyens, les circonstances d'augmenter les produits; ils n'avoient pas ce zèle, cette ambition généreuse d'aggrandissement, d'embélissement qu'ont toujours eus les fermiers des postes et messageries, et par cette raison même, quoique régisseurs intéressés, ils ne pouvoient être bien sensibles à leur dépérissement graduel. Ils consultoient quelques avantages réels pour eux, celui de produire et conserver dans les emplois, leurs parens; leurs amis; celui de vendre même les places, ( il y en avoit d'assez peu délicats pour faire ce trafic ) enfin, celui de se livrer à des spéculations commerciales; et certes, ils les préféroient à la foible portion que sembloient leur promettre les produits toujours incertains et mal assurés. Il est une vérité essentielle à l'appui de ces assertions, c'est qu'en régie les pertes sont supportées seulement par l'état, et qu'au contraire elles le sont par les fermiers.

Les postes et messageries étoient, naguères, l'un des canaux féconds qui alimentoit l'état; voilà la ferme; elles sont

aujourd'hui dans un état effrayant, voilà la régie. Ainsi donc ces superbes établissemens passant tour-à-tour de la ferme à la régie et de la régie à la ferme, furent, sous les fermiers, l'objet de l'envie de nos voisins, et sont devenus sous les régisseurs un beau corps sans mouvement. Il n'est que trop prouvé que la régie est pour les postes et messageries, ainsi que pour le trésor public, un régime désastreux, une source intarrissable d'abus, un chancre politique qui ronge insensiblement la substance du corps qui n'ose l'extirper.

L'expérience, caution presqu'infaillible de l'avenir, s'oppose fortement à la mise en régie, sous quelque dénomination qu'elle puisse être, malgré les faussetés et les insinuations pressantes de ses apôtres. Si je les interrogeois, au moment où ils présentent une régie même intéressée, au profit de la nation, comme possible, si je leur demandois, s'ils en ont connu une seule qui ait produit cet avantage, s'ils vouloient me dire, enfin, par quelle étrange fatalité le trésor national s'épuise par les mains des régisseurs, tandis qu'il s'enrichit par celles

des fermiers, je doute que sans compromettre leur honneur, ils puissent donner une réponse satisfaisante. Mais c'est assez s'appesantir sur les inconvéniens et les malheurs des régles; traitons les avantages de la ferme.

De toutes les objections faites contre la mise en ferme, des postes et messageries, une ou deux peuvent mériter l'attention des législateurs. Bion dit, premièrement, que cette manière de faire valoir ces établissemens, les soustrait au gouvernement, qui ne peut ni ne doit s'en dessaisir. 2°. Qu'il est à craindre que des intrigans ou des ambitieux, soutenus par une faction, ne s'en emparent, pour dilapider la fortune publique, et pour s'enrichir.

Je suis de cet avis. Ce n'est pas à des intrigans, à des ambitieux à des ineptes, qu'il faut confier ce ressort puissant; ils le dirigeroient en sens contraire et finiroient par le briser. Il ne faut pas non plus que le gouvernement cesse un seul instant de surveiller par lui-même les fermiers des postes et messageries, ces deux points essentiels sont d'une évidence irrésistible.

Aussi le gouvernement n'admettra-t-il à l'entreprise que des citoyens qui justifieront de leur moralité; de leur solvabilité, et de leur caution. Ces fermiers, après un gain jugé raisonnable, mettront en évidence l'excédent de leur recette, et enrichiront ainsi l'état du produit de leur industrieuse activité. Certes, des citoyens de cette trempe identifieront leurs intérêts avec la chose même, ils l'activeront par l'industrie et l'économie, et créeront, pour le trésor national, un bénéfice réel, où le régisseur même, avec zèle et intelligence, pourroit à peine balancer les recettes avec les dépenses. Je dirai, avec les partisans de la régie, que les circonstances de la révolution, sont l'une des causes du dépérissement des postes et messageries; mais je soutiendrai contre eux, avec DELAUNAY-D'ANGER, que leur vice radical est dans leur organisation en régie.

Comme lui, je dirai : considérez les messageries avant et depuis la révolution; vous verrez qu'elles ont constamment dépéries sous la régie, et qu'elles n'ont eu d'activité que par les entrepreneurs. J'ajouterai qu'il faut être absolument ignorant pour

parler contre la mise en ferme, en faveur de la régie. NECKER, lui-même, s'en est convaincu. L'expérience, je le répète, doit prémunir le conseil contre les prôneurs de regie; il se convaincra facilement que la mise en ferme des postes et messageries peut seule reproduire l'activité du service, la célérité de sa marche, et la sûreté dans sa distribution.

Je passe à la seconde difficulté, qui, bien mince, bien foible, fait voir la puérilité des moyens employés par les amis chauds de la régie. BION assure que la mise en ferme soustraira les postes et messageries au gouvernement, etc.

Depuis quand une propriété mise en ferme, est-elle sensée soustraite à son propriétaire? Depuis quand le fermier peut-il détériorer le bien qu'il fait valoir? Est-ce BION, qui, contre sa conscience, a pu tenir ce langage, lui, qui fut long-temps juge ou avocat des propriétaires et des fermiers du Poitou? Il ne sait pas, sans doute, que les postes et messageries ont été constamment sous la main du gouvernement, soit qu'elles fussent

régies soit qu'elles fussent en ferme. Il ignore, ou on lui laisse ignorer, que presque toujours elles ont été sur ce dernier pied. Il ne sait pas que sous de vains prétextes d'en connoître les produits, et contre toute expérience, des ministres novateurs les ont fait régir pendant un court intervalle, pour donner des places à leurs créatures; il ne sait pas, ou feint de ne pas savoir, que jamais des fermiers n'ont été maîtres d'influencer les services, mais seulement d'en activer le mode; que jamais ils n'ont été initiés dans les secrets du gouvernement; enfin, il n'est pas instruit que ce même gouvernement avoit un agent préposé pour le secret du cabinet, avec lequel les fermiers n'avoient aucune relation directe ni indirecte : que par cet agent le souverain tenoit en ses mains le timon des postes et messageries et qu'en un mot les fermiers n'avoient d'autre commission que celle de faire circuler les dépêches, l'argent et les voyageurs.

Si ces vérités, si ces faits ne frappent pas le corps législatif, si, contre mon attente, contre mon vœu, on laisse subsister le désastre malheureux des régies; je ne crois

plus à l'expérience, au poids des connoissances acquises, je dis alors que l'ignorance triomphe et qu'elle achevera de détruire ces chefs-d'œuvre de l'esprit humain.

De l'Imprimerie de la Veuve Deltufo, rue des Deux-Portes Sauveur n°. 8.